

# Pour un plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui soit ambitieux :

## Il y a urgence d'agir!



Mémoire présenté par un collectif de fondations philanthropiques dans le cadre de la Consultation publique pour l'élaboration du 4<sup>e</sup> *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

### Fondations signataires de ce mémoire :

Fondation Berthiaume-Du-Tremblay

Fondation Béati

Fondation Dufresne et Gauthier

Fondation Familiale Trottier

Fondation du Grand Montréal

Fondation Léa-Roback

Fondation Lucie et André Chagnon

Fondation Solstice

Fondation McConnell

Mission Inclusion

Fondation Mirella et Lino Saputo

Fondation Y des femmes

Centraide du Grand Montréal

Centraide régions Centre-ouest du Québec

Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-St-Laurent

Jun 2023

## Table des matières

1. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités, un enjeu qui nous interpelle.....	2
2. Vingt ans depuis l'adoption de la loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale, pouvons-nous être fiers du chemin parcouru? .....	4
3. Quelques préalables .....	5
4. Pour une action gouvernementale coordonnée, mesurée et préoccupée de l'impact de ses choix sur les personnes les plus vulnérables .....	6
5. Une attention particulière et différenciée à la situation des populations les plus vulnérables .....	10
6. Privilégier des mesures d'aide aux personnes qui soient structurantes .....	11
7. Des mesures pour renforcer la capacité d'agir des acteurs les plus proches du terrain .....	17
8. La contribution singulière des fondations philanthropiques.....	19
9. En conclusion.....	20
10. Résumé des recommandations .....	21
À propos du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités.....	22
Remerciements .....	23
Annexe .....	24

## 1. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités, un enjeu qui nous interpelle

En promulguant la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, loi accompagnée d'une Stratégie nationale et de plans d'action, le gouvernement du Québec a souhaité que l'ensemble de la société québécoise se mobilise autour de cet objectif. Nous sommes des fondations philanthropiques québécoises engagées dans cette voie, chacune à notre manière. C'est à titre d'acteurs engagés dans plusieurs milieux et témoins des impacts des choix politiques sur les personnes et les communautés en situation de pauvreté et d'exclusion que nous prenons la parole.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce mémoire, la question des inégalités, au même titre que la pauvreté et l'exclusion sociale sont au cœur de nos préoccupations. Ces enjeux sont interreliés. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'intégrer, à même nos recommandations, des actions pouvant réduire la pauvreté et l'exclusion qui pourraient aussi avoir un impact sur la réduction des inégalités sociales au Québec.

Les 15 fondations signataires de ce mémoire interviennent dans plusieurs domaines pour améliorer la vie en collectivité sur le territoire du Québec : santé, éducation, prévention, loisirs, innovation sociale, petite enfance, jeunesse, aînés, environnement, équité sociale, diversité et inclusion, etc. Nous collaborons avec des centaines d'organisations de diverses façons : soutien financier, concertation, échange d'expertises, accès à des données, formation, développement de capacités, partenariats. Nous sommes en lien avec de nombreux réseaux : communautaire, philanthropique, universitaire, affaires, gouvernementaux. Nous agissons autant à l'échelle locale et micro-locale que régionale et québécoise, canadienne et internationale.

Soucieuses de contribuer de façon constructive, nous saisissons l'occasion qui nous est offerte dans le cadre de cette consultation pour inviter le gouvernement à prendre en compte des éléments qui nous apparaissent essentiels dans l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental (PAG) que souhaite adopter le gouvernement du Québec au début de l'année 2024.

Notre mémoire s'inscrit en continuité avec la lettre que nous avons fait parvenir à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'action communautaire, Madame Chantal Rouleau, à la suite de sa nomination à titre de ministre. Pour les fondations membres du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités doivent être au cœur des choix politiques du gouvernement du Québec. Si l'on souscrit à l'idée que la solidarité est une valeur importante qui nous définit comme société, et qu'elle est au cœur de tout projet qui cherche à renforcer la démocratie, l'on doit s'assurer que ce quatrième plan de lutte devienne un projet de société mobilisant pour le gouvernement du Québec.

Le prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne doit pas être qu'une juxtaposition de mesures, mais doit permettre au gouvernement du Québec d'agir en cohérence entre tous les ministères concernés par la lutte contre la pauvreté et les inégalités et par leur prévention. Comme fondations, nous souscrivons à la maxime qui dit que nous serons tous et toutes jugés sur notre capacité à tenir compte de l'impact de nos choix sur les personnes les plus vulnérables de notre société.

Au Québec, les inégalités de revenu ont crû pendant les années 80-90, pour ensuite se stabiliser depuis le début des années 2000, avant de s'aggraver de nouveau depuis le début de la crise Covid. Ici, les politiques fiscales et les transferts de l'État jouent un rôle déterminant pour réduire les inégalités de revenu. Le Québec fait bonne figure à ce sujet parmi les provinces canadiennes<sup>1</sup>. Malgré les reculs que nous avons connus depuis trente ans, le Québec, par ses choix politiques, réussit à réduire les inégalités de revenus. Cette situation est le résultat de choix collectifs et constitue un actif notable sur les plans économique et social.

Cependant, comme le souligne l'Institut du Québec dans une étude portant sur la mobilité sociale et de l'égalité du revenu au Québec et au Canada publié en 2017<sup>2</sup>, bien que les moyens choisis par le Québec réussissent à combattre les inégalités de revenus, ils n'aident pas davantage les ménages les plus pauvres à s'en sortir que dans les autres provinces canadiennes.

La pauvreté, l'exclusion et les inégalités nuisent à la croissance économique, à la cohésion sociale et à la démocratie, les experts du monde entier en ont fait la démonstration<sup>3</sup>. Depuis plusieurs années déjà, des experts au Québec font valoir les coûts à la société et à la santé des populations de ne pas agir pour réduire la pauvreté<sup>4</sup>.

Comme organisations philanthropiques nous sommes témoins, via les nombreuses initiatives que nous soutenons, de la pauvreté et de l'exclusion vécue par un nombre encore important de citoyennes et de citoyens. Nous nous sentons interpellés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et espérons que ce mémoire viendra alimenter positivement les choix qui seront faits dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

---

<sup>1</sup> Torres, Sandy (2021). Évolution des inégalités économiques au Canada et au Québec : tendances et causes, Montréal, Observatoire québécois des inégalités. <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/publication-evolution-inegalites-economiques>

<sup>2</sup> <https://institutduquebec.ca/le-quebec-est-il-egalitaire-etude-de-la-mobilite-sociale-et-de-legalite-du-revenu-au-quebec-et-au-canada/>

<sup>3</sup> <https://www.oecd.org/fr/social/inegalite-et-pauvrete.htm>

<sup>4</sup> [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA\\_cout\\_pauvrete\\_quebec\\_cepe.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_cout_pauvrete_quebec_cepe.pdf)

[https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Uploads/tx\\_asssmpublications/pdf/publications/Memoire-pauvrete\\_final-20170630.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Memoire-pauvrete_final-20170630.pdf)

Ce mémoire est le fruit d'échanges entre les fondations membres du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités, ainsi que des échanges que nous avons eus avec différents réseaux communautaires avec lesquels nous collaborons<sup>5</sup>. Nous tenons à souligner leur travail et leur profond engagement de vouloir faire partie de la solution.

## 2. Vingt ans depuis l'adoption de la loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale, pouvons-nous être fiers du chemin parcouru?

Il y a vingt ans, en octobre 2002, l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* avait été perçue comme une avancée importante et un engagement audacieux de la part des parlementaires. Nous pouvions être fiers de la volonté exprimée par l'adoption de cette loi de ne laisser personne derrière. Avec elle, le gouvernement du Québec était la première province canadienne à se doter d'une loi et d'un plan d'action visant « à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté »<sup>6</sup>.

Vingt ans se sont déjà écoulés. Le gouvernement du Québec a manifesté son désir d'adopter d'ici 2024 un plan d'action actualisé lui permettant de relever les défis que pose la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quel bilan pouvons-nous tirer après 20 ans des plans d'action antérieurs?

Bien que le gouvernement du Québec ait publié un bilan partiel des différentes mesures mises de l'avant dans son dernier plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion<sup>7</sup>, nous croyons qu'il aurait été souhaitable que cette évaluation puisse être complétée afin de dégager des apprentissages du travail réalisé depuis l'adoption du dernier plan d'action en 2017, afin de soutenir l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental contre la pauvreté et l'exclusion.

Rappelons que le gouvernement du Québec, dans le dernier plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (PAGIEPS), avait comme objectif d'investir 3 milliards de dollars sur cinq ans. Le gouvernement s'était donné comme objectif de sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et d'augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté.

Vers la fin de la période d'implantation de ce plan d'action, il demeure encore difficile de tirer des conclusions quant à l'atteinte de ce cible<sup>8</sup>. La pandémie que nous venons de connaître a de son

---

<sup>5</sup> Voir les remerciements à la fin.

<sup>6</sup> Extrait du chapitre 1, premier article de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>7</sup> Rapport d'activités 2017-2021 du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>8</sup> Rapport d'activités 2017-2021 du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

côté eu comme effet de creuser les inégalités économiques et sociales<sup>9</sup>.

Depuis 20 ans, les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont misé de façon importante sur l'emploi ou l'intégration en emploi pour réduire la pauvreté et les inégalités. Le contexte actuel de presque plein emploi nous permet d'observer que le fait de travailler n'est plus nécessairement un vecteur de sortie de la pauvreté.<sup>10</sup>

Le dernier plan d'action (le PAGIEPS) mise sur des mesures pour augmenter le revenu (programme Revenu de base, augmentation des prestations d'urgence), sur une amélioration de l'offre de logements sociaux et sur la poursuite des Alliances pour la solidarité. Comme vous pourrez le constater en parcourant notre mémoire, nous pensons que le prochain plan d'action gouvernemental doit être encore plus ambitieux et s'articuler autour de la mise en œuvre de plusieurs actions qui, en les additionnant, viendront renforcer leurs impacts. La lutte contre la pauvreté et à l'exclusion appelle une multitude de solutions et exige une mobilisation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Nous sommes fermement de l'avis que le gouvernement doit, via ce nouveau plan d'action, mettre de l'avant des actions qui ne feront pas qu'atténuer la pauvreté et l'exclusion. Celles-ci devront au contraire viser à apporter des solutions structurantes qui viendront de façon préventive réduire le nombre de citoyennes et de citoyens confrontés à la pauvreté et l'exclusion. Dans notre mémoire, nous enjoignons le gouvernement à maintenir et à consolider les mesures qui font leurs preuves, et à accentuer les efforts à faire pour réduire et pour prévenir la pauvreté, l'exclusion et les inégalités.

### 3. Quelques préalables

Dans l'introduction au questionnaire mis en ligne par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de ces consultations, nous sommes invités à considérer, entre autres<sup>11</sup>:

- Les réalités vécues par les femmes et les hommes ou par les groupes surreprésentés dans la population en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, soit l'ADS+<sup>12</sup>;
- Les différents niveaux d'intervention : local, régional et national.

Pour une compréhension approfondie des réalités spécifiques et à l'intersection de multiples formes d'oppression, l'adoption d'une approche transversale, différenciée et intersectionnelle, soit l'ADS+, est indispensable. Des fondations membres du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités soutiennent des groupes qui travaillent de près avec des femmes, des

---

<sup>9</sup> <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/synthese-du-projet-resilience>.

<sup>10</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1415958/pauvrete-travail-precaire-chomage-emploi-immigration-femme-quebec>;  
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-19-mai-2020-lemploi-a-bas-salaire-au-quebec-queles-sont-les-tendances-des-10-dernieres-annees.pdf>.

<sup>11</sup> <https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete/f/178/?locale=fr>

<sup>12</sup> ADS+: Analyse différenciée selon les sexes.

populations noires, racisées, autochtones, LGBTQ2S+, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ou un handicap, des personnes neuroatypiques, auprès de personnes migrantes, sans statut ou à statut précaire ainsi qu'auprès de minorités religieuses et linguistiques. Comme acteurs philanthropiques, nous constatons comment la superposition de facteurs d'exclusion et de marginalisation accroissent les risques et aggravent les situations de pauvreté dans lesquelles les membres de ces groupes se trouvent.

À ce titre, le Collectif des fondations se réjouit que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale tienne compte de la situation et des besoins de ces groupes vulnérables, surreprésentés et à risque de marginalisation dans sa réflexion et soit préoccupé de mettre de l'avant des mesures ciblées pour ces populations.

Les membres du Collectif des fondations considèrent aussi qu'il est important de tenir compte des iniquités d'accès aux ressources selon la région où l'on habite au Québec. Nous espérons que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en tiendra compte dans la mise en œuvre du prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le Collectif se réjouit aussi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ouvre un espace de prise de parole spécifique pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'exprimer leur point de vue. Cette volonté de prêter attention à la perspective des « experts de vécu » nous laisse espérer que les engagements mis de l'avant dans le prochain plan d'action refléteront bien les priorités exprimées par ces personnes.

#### 4. Pour une action gouvernementale coordonnée, mesurée et préoccupée de l'impact de ses choix sur les personnes les plus vulnérables

##### 1<sup>re</sup> recommandation

Faire de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités un enjeu au cœur des décisions politiques du gouvernement du Québec.

La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que la lutte aux inégalités sont faites d'actions multiples qui interpellent les acteurs de tous les secteurs de la société. L'amélioration des revenus, l'accessibilité à du logement abordable et à des services de transports collectifs, l'inclusivité des mesures d'adaptation aux changements climatiques, ne peuvent être abordées sans une mobilisation et une coordination de l'action de plusieurs ministères.

La prévention de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités interpelle de nombreux ministères et secrétariats (Finances, Éducation, Emploi et Solidarité sociale, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Famille, Affaires municipales et Habitation, Relations avec les Premières Nations et Inuit, etc.). Pour avoir le maximum d'impacts, l'action gouvernementale doit mobiliser tous les ministères afin d'agir de façon coordonnée. Les actions du gouvernement du Québec doivent être cohérentes avec les objectifs mis de l'avant par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*<sup>13</sup>, et veiller à ce que les mesures prises par certains ministères ne soient pas contrecarrées par d'autres mesures. La mise en œuvre du prochain plan d'action devra être gérée de façon transversale et globale et faire l'objet d'actions vigoureuses qui s'inscrivent dans la durée.

Nous constatons comme d'autres que la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités reste trop souvent une préoccupation portée par le ou la ministre associée au ministère qui chapeaute le plan d'action gouvernemental, mais que l'ensemble des autres ministères n'en font pas une préoccupation de tous les instants.

Nous sommes de l'avis que le gouvernement du Québec devrait se doter d'un plan d'action interministériel (PAI) qui intègre l'ensemble des mesures qui seront priorisées et mises de l'avant dans le prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté afin de s'assurer que l'ensemble des ministères soit mobilisé derrière lui.

## 2<sup>e</sup> recommandation

**Intégrer, de façon transversale à l'ensemble des processus de décision politiques, une mesure d'impact en matière des inégalités.**

C'est grâce à des choix politiques que le Québec a pu se distinguer sur le plan de la réduction des inégalités de revenus. Le gouvernement du Québec devrait chercher à maintenir et étendre cet avantage en se donnant la priorité de s'assurer que toute politique publique :

- contribue à réduire les inégalités économiques et sociales;
- contribue à améliorer la situation économique et les conditions de vie des 40% des gens qui ont les revenus les plus faibles<sup>14</sup>.

L'Assemblée nationale a fait preuve de leadership en adoptant il y a vingt ans une loi visant l'élimination de la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous pensons que le gouvernement du Québec actuel devrait faire preuve d'une audace semblable et profiter du prochain plan d'action pour

<sup>13</sup> <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7>. Voir chapitre 1 de la loi, objet et mission.

<sup>14</sup> L'Observatoire québécois des inégalités a documenté les effets de la pandémie sur les 40% moins nantis dans cette étude : <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/les-populations-moins-nanties-pendant-la-pandemie-resultats-du-suivi-longitudinal>



s'engager à se doter d'une mesure d'impact, intégrée dans son processus de décision, qui évalue chacune des politiques publiques sous l'angle de son impact sur les populations et communautés les plus vulnérables et, plus largement, de ses effets sur les inégalités sociales et économiques en appliquant notamment une analyse ADS+.

Sous le leadership de la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et avec l'appui de l'ensemble du Conseil des ministres concernés de près par cet enjeu, nous pensons qu'il est possible que la lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités puisse devenir une priorité pour le gouvernement du Québec, et faire partie des filtres importants par lesquels l'ensemble des choix politiques seront analysés.

### 3<sup>e</sup> recommandation

**Favoriser une fiscalité qui permet de réduire les inégalités économiques et sociales à la faveur des 40% de la population aux revenus plus faibles.**

La fiscalité est un des leviers importants dont dispose un État pour se doter des ressources financières pour soutenir ses différentes missions sociales et économiques. La fiscalité est aussi un outil important pour réduire les inégalités économiques et sociales et lutter contre la pauvreté et l'exclusion<sup>15</sup>.

En tant que Collectif de fondations, nous pensons que la réflexion doit se poursuivre sur le régime fiscal au Québec afin qu'il continue en tout temps à prioriser la réduction des inégalités de revenus et à favoriser une plus grande solidarité entre tous et toutes. Le gouvernement du Québec doit faire preuve de leadership et de courage politique pour rendre notre régime fiscal encore plus équitable et redistributif afin de favoriser un meilleur partage de la richesse et le maintien des capacités collectives d'investissement dans les programmes qui améliorent les conditions de vie et l'égalité des chances pour les populations à plus faible revenu<sup>16</sup>.

À titre de témoins, nous sommes aussi à même d'observer que plusieurs mesures fiscales qui visent à offrir un soutien accru aux personnes à faibles revenus sont pour plusieurs méconnues des personnes à qui elles s'adressent. Nous pensons que le gouvernement devra poursuivre les efforts pour mieux faire connaître les mesures de soutien fiscal offertes aux personnes à plus faible revenu. Cela demandera sûrement aussi un effort d'information auprès de la population en générale et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion de façon particulière.

---

<sup>15</sup> À titre d'exemple, l'Observatoire québécois des inégalités a également publié un rapport sur la fiscalité et les aînés : <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/les-aîne-e-s-au-quebec-et-la-fiscalite>

<sup>16</sup> Voir [http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/avis\\_2016\\_reformer\\_fiscalite.pdf](http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/avis_2016_reformer_fiscalite.pdf)

## 4<sup>e</sup> recommandation

Maintenir un parti pris pour des services publics universels, de qualité et accessibles pour tous et toutes.

En plus de la fiscalité, un choix préférentiel pour des services publics universels, de qualité et accessibles pour tous et toutes contribue également fortement à la réduction de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités sociales<sup>17</sup>. L'accès réel aux services publics à toute personne sur le territoire, sans distinction du niveau de revenus ou du statut de citoyenneté, doit être protégé et renforcé. Le gouvernement du Québec devrait aussi dans son prochain plan d'action considérer l'équité territoriale, ce qui passe par une distribution des ressources permettant un accès équitable aux services publics sur tout le territoire du Québec.

Au niveau de l'accès à des services de santé, la pandémie a été fort révélatrice des inégalités actuelles. Comme le soulignait l'INSPQ dans un avis publié en mai 2021<sup>18</sup>, la pandémie du SRAS-CoV-2 (maladie à Covid-19) aurait amené le Québec à faire dans l'urgence plusieurs choix critiques se répercutant sur les inégalités sociales et les déterminants sociaux de la santé de la population. L'avis note que les suites de la crise allaient se perpétuer dans tous les secteurs d'activité gouvernementale pendant les prochaines années, bien au-delà de la pandémie en tant que telle. Selon nous, le gouvernement du Québec devrait profiter de l'élaboration du prochain plan d'action pour annoncer comment il s'assurera que l'accès aux soins de santé au Québec ne sera jamais tributaire du niveau de revenu des citoyens.

On parle de plus en plus d'un système scolaire à trois vitesses (école publique générale, école publique offrant des programmes particuliers, école privée)<sup>19</sup>. Plusieurs autres études publiées ces dernières années confirment cet état de fait<sup>20</sup>.

Dans une de ses études, l'IRIS constate qu'en raison de la popularité du privé et des programmes particuliers, les classes ne favorisent plus autant la mixité sociale qu'elles le devraient. Selon les auteurs, tout cela conduit à un système scolaire qui, au lieu de maximiser l'égalité des chances,

---

<sup>17</sup> [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1822\\_avenues\\_politiques\\_reduire\\_iss\\_sommaire.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1822_avenues_politiques_reduire_iss_sommaire.pdf)  
<https://www.inspq.qc.ca/es/node/4641>

<sup>18</sup> Nicole Bernier; 2021-05-20. Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être. Québec; p.33 ; <https://www.inspq.qc.ca/publications/2781>

<sup>19</sup> Conseil supérieur de l'Éducation, Remettre le cap sur l'équité, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, Gouvernement du Québec, septembre 2016.

<sup>20</sup> École ensemble, CTREQ, Conseil supérieur de l'éducation.

reproduit et renforce les inégalités sociales et économiques<sup>21</sup>. Nous sommes d'avis que le prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne pourra pas rester muet sur ces questions. Celui-ci devrait souligner et rendre visibles les mesures qui seront priorisées par le gouvernement du Québec pour réduire les inégalités en santé et en éducation, tout en protégeant l'accès à des services publics de qualité, et particulièrement pour les populations les plus vulnérables.

## 5. Une attention particulière et différenciée à la situation des populations les plus vulnérables

### 5<sup>e</sup> recommandation

**Soutenir le déploiement de mesures spécifiques s'adressant aux communautés et aux personnes les plus impactées par la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales**

La pauvreté et l'exclusion ne touchent pas de façon égale l'ensemble de la population. Les risques et les répercussions de la pauvreté et de l'exclusion s'accumulent de manière différente chez les personnes selon leur sexe, leur identité de personne autochtone, noire ou racisée, leur statut d'immigration ou de résidence, leur état de handicap ou de limitation fonctionnelle, et d'autres réalités encore.

Comme nous le soulignons vers le début de ce mémoire, les membres du Collectif appuient une diversité de personnes et de communautés avec des réalités et des défis qui leur sont propres. Il sera particulièrement important que le prochain plan d'action gouvernemental s'attarde aux défis vécus par ces populations et qu'il établisse, de concert avec des groupes et regroupements qui les représentent, des priorités d'actions qui parent aux risques particuliers de pauvreté auxquels elles sont confrontées et qui permettent une réelle sortie de pauvreté pour elles.

L'application de l'analyse ADS+ favorisera une lecture plus juste du cumul des défis auxquels sont confrontés ces personnes et des impacts différenciés que peuvent avoir des mesures destinées à toute la population. Le plan d'action gouvernemental ne doit pas être fait que de mesures universelles, mais faire place à des mesures qui seront adaptées aux besoins et réalités des personnes et des communautés les plus vulnérables, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins respectifs.

---

<sup>21</sup> <https://iris-recherche.qc.ca/publications/inegalite-scolaire-le-quebec-dernier-de-classe/>

## 6. Privilégier des mesures d'aide aux personnes qui soient structurantes

### 6<sup>e</sup> recommandation

Doter le Québec de politiques de soutien au revenu qui permettent aux personnes une réelle sortie de la pauvreté

Nous pensons que les différentes politiques publiques et mesures de soutien touchant le revenu doivent avoir comme effet de permettre aux personnes une réelle sortie de la pauvreté. Le gouvernement du Québec en a les moyens et devrait en faire un objectif à très court terme.

Le revenu disponible n'est pas qu'une question théorique pour bien des travailleurs et travailleuses au salaire minimum et pour les personnes bénéficiant des programmes de soutien comme les prestations de sécurité du revenu. Les taux d'inflation les plus importants depuis trente ans et leur impact sur l'abordabilité des essentiels de la vie (logement, nourriture, déplacement) invitent le gouvernement à se pencher avec courage sur ces questions afin que de nouvelles couches de la population aux revenus modestes ne soient pas exposées aux risques de l'exclusion sociale.

Selon nous, le prochain plan d'action devrait prévoir un outil de suivi permettant au gouvernement d'ajuster au besoin le salaire minimum et les niveaux de protection du revenu afin que ceux-ci offrent réellement aux personnes la possibilité de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

### *Les personnes bénéficiaires de l'aide sociale : trop souvent oubliées*

Nous souhaitons profiter du dépôt de ce mémoire pour rappeler l'importance que l'on devrait accorder à la situation des personnes ayant accès aux prestations d'aide de dernier recours. Ces dernières années, les besoins particuliers de ces personnes ont souvent eu peu d'écho et peu de mesures qui leur sont spécifiques ont été mises de l'avant. Dans un contexte d'inflation galopante, une révision urgente des niveaux de prestations doit être réalisée. Pour ces personnes, chaque jour dans un contexte de très grande pauvreté est une journée de trop.

Selon une analyse récente, à l'exception de certaines familles prestataires du Programme de revenu de base dont le revenu disponible atteint le seuil de la MPC, les programmes d'aide de dernier recours ne permettent pas, dans l'ensemble, d'atteindre les seuils des principales mesures de pauvreté, autant pour une personne seule que pour une famille monoparentale ou un couple avec enfants. Le portrait est particulièrement saisissant, note l'auteur de cette analyse, lorsque le revenu disponible de ces prestataires est comparé à la mesure de revenu viable qui établit le seuil

de revenu jugé nécessaire pour se rapprocher d'une sortie réelle de la pauvreté. « À la lumière de cette analyse, aucun des programmes d'aide financière de dernier recours ne permet une sortie de la pauvreté », conclut-il<sup>22</sup>.

Les études sont claires<sup>23</sup>: lorsqu'on donne aux personnes un revenu leur permettant de couvrir leurs besoins de base, on observe des améliorations au plan de la santé physique et mentale, de la nutrition, du recours aux services médicaux. Chez les enfants, des gains importants sur le plan de la santé et de la persévérance scolaire se répercutent de manière durable tout au long de leur vie. Force est de constater que les programmes actuels d'assistance sociale donnent à certains un revenu de base, mais laissent les autres dans un état de dénuement chronique qui nuit gravement à leur santé et à leur espérance de vie.

En écho à ce qui précède, nous reprenons la recommandation du Collectif pour un Québec sans pauvreté<sup>24</sup> et proposons d'étendre le programme Revenu de base à toutes les personnes assistées sociales. Le maintien des barèmes d'aide sociale sous le montant de la Mesure du panier de consommation (MPC) empêche les personnes bénéficiaires de l'aide de dernier recours d'avoir accès à un niveau de vie qui permette d'entrevoir une sortie de la pauvreté.

## 7<sup>e</sup> recommandation

### Doter le Québec d'une politique nationale d'habitation

Nous pensons aussi que le gouvernement devrait profiter du prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour annoncer, comme le demandent plusieurs organisations et réseaux communautaires, la mise en chantier d'une politique nationale d'habitation<sup>25</sup>.

Comme le recommandent plusieurs acteurs issus du milieu communautaire impliqués dans le domaine du logement, cette politique devrait s'appuyer sur trois principes :

- La reconnaissance formelle du droit au logement;
- La protection et le développement du logement social;

---

<sup>22</sup> <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/comment-se-comparent-les-programmes-dassistance-sociale-aux-seuils-des-mesures-de-pauvrete>

<sup>23</sup> McDowell T, Ferdosi M. (2020). The experiences of Social Assistance recipients on the Ontario Basic Income Pilot. Canadian Sociological Association, 57(4), 681-707.

Gibson M, Hearty W, Craig P. (2020). The public health effects of interventions similar to basic income: a scoping review. Lancet Public Health, 5: e165-176.

<sup>24</sup> <https://www.pauvrete.qc.ca/comm-rdb/>

<sup>25</sup> <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/PolitiqueHabitation2022-VF.pdf>

- Une meilleure protection des droits des locataires.

L'adoption d'une politique nationale d'habitation offrirait l'occasion pour le gouvernement de revoir le cadre légal entourant le droit au logement et, parmi d'autres mesures, de doter le Québec d'un registre de baux publics permettant un meilleur équilibre de pouvoir entre les propriétaires et les locataires.

De notre point de vue, il y a une occasion incontournable que le prochain plan d'action pour lutter contre la pauvreté soit en adéquation avec celui sur l'Habitation qui devrait être déposé sous peu par la ministre responsable de l'Habitation.

En 2017, lors de l'adoption du dernier plan d'action de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Québec se donnait comme objectif d'investir davantage dans le logement social. Le gouvernement du Québec avait ciblé prioritairement :

- 1) la bonification de l'offre de logement social;
- 2) L'intégration et le maintien en logement des personnes en situation d'itinérance.

Aux yeux même des acteurs et actrices communautaires du domaine du logement et de l'itinérance, les réalisations des dernières années auront permis des avancées timides. Plusieurs recherches confirment<sup>26</sup> que l'accès pour les personnes à un logement de qualité sans avoir à mobiliser toutes leurs ressources financières est un facteur important de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le coût du logement, pour sa part, a un effet domino sur d'autres enjeux sociaux comme le développement des enfants, la santé mentale, la sécurité alimentaire, la violence conjugale et l'itinérance<sup>27</sup>.

Le 15 mai 2023, Centraide du Grand Montréal, l'un des membres du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités, organisait à Montréal un grand rendez-vous intitulé « Agir ensemble pour le logement ». Plus de 400 personnes (citoyens, citoyennes, organismes communautaires, milieu des affaires, institutions, ainsi que les trois paliers de gouvernement) étaient présentes à l'évènement.

Cet événement aura permis de mettre en lumière :

- Que la pénurie de logements dans le Grand Montréal est avant tout une pénurie de logement peu dispendieux; la situation est pire pour les familles qui cherchent des logements de 3 chambres et plus.

---

<sup>26</sup> Houle J, Carrier E, Duguay P. (2023). Avoir un logement social, qu'est-ce que ça change? Présentation dans le cadre du Colloque du Regroupement des Offices d'habitation du Québec. Québec, 1er juin 2023.

<sup>27</sup> <https://www.centraide-mtl.org/medias/agir-ensemble-pour-le-logement/>

- Qu'en 2022, en assumant un niveau de vie acceptable, 360 000 ménages avaient un revenu résiduel négatif après avoir payé leurs besoins essentiels incluant le logement, engendrant un déficit social de 3,6 G \$.

La situation des ménages habitant le grand Montréal est vécue dans plusieurs autres communautés au Québec. Autant les études que les témoignages des groupes et nos propres observations confirment qu'il y a pénurie de logements sociaux, de logements abordables et de logements privés accessibles financièrement pour les populations plus appauvries et exclues.

Dans le secteur de l'habitation communautaire, l'Association des ressources techniques du Québec (AGRTQ) demande depuis déjà plusieurs années une programmation de 5 000 logements communautaires et sociaux par année pour les 10 prochaines années<sup>28</sup>. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de son côté estime qu'une réponse aux besoins urgents du Québec en matière de logement prendrait la forme d'un financement de 50 000 logements sociaux en cinq ans, qu'ils soient publics, coopératifs ou sans but lucratif.<sup>29</sup> Tous s'entendent qu'il y a un coup de barre à donner pour s'assurer qu'au Québec, tous et toutes puissent arriver à se loger décentement et à coût qui respecte leur capacité financière.

Le contexte actuel justifie plus que jamais l'ouverture d'un chantier permettant d'augmenter de façon significative l'offre de logements adéquats et abordables partout au Québec, tout en intensifiant les efforts pour les populations les plus vulnérables. Un tel chantier pourrait être une des pierres angulaires d'une politique et d'un plan national de l'habitation. Nous avons ici au Québec la chance de pouvoir nous appuyer sur un réseau communautaire et d'économie sociale solide et expérimentée qui a fait ses preuves. Dans ce chantier important pour le Québec, il y aura un équilibre à chercher entre le développement accéléré du bâti, le développement de logement réellement accessible pour les populations appauvries et exclues et le développement de milieux de vie pour tous.

---

<sup>28</sup> Association des groupes de ressources techniques du Québec. <https://agrtq.qc.ca/2023/03/21/budget-provincial-2023-2024-crise-logement-va-simplifier/>

<sup>29</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain. <https://www.frapru.qc.ca/revendications-quebec/>

## 8<sup>e</sup> recommandation

### Soutenir dans l'ensemble des régions du Québec, le développement de plans de mobilité ambitieux, durable et privilégiant l'accès pour tous et toutes

Comme le mentionne le Conseil des Montréalaises, « la mobilité dépasse la simple question de se rendre d'un point à l'autre : il s'agit d'un facteur fondamental de l'intégration sociale et économique des individus en général et des individus défavorisés en particulier »<sup>30</sup>. La mobilité des individus favorise en effet leur inclusion sociale.

Nous côtoyons quotidiennement des organismes qui ont comme mission de contribuer à améliorer la situation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Plusieurs nomment la difficulté pour un grand nombre de personnes dans leurs communautés de se déplacer facilement et à faible coût pour accéder aux services de soins, aux activités communautaires ou à un lieu d'emploi. Il s'agit d'une réalité qui a été bien documentée par le milieu communautaire ces dernières années.

Récemment, plusieurs grandes municipalités du Québec ont élaboré ou entamé des plans d'action pour favoriser la mobilité de tous et toutes, en y intégrant une préoccupation particulière pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Les projets de tarification sociale mis de l'avant par la ville de Gatineau en 2017 ou par la ville de Québec en 2023 en sont de bons exemples<sup>31</sup>. Dans le développement d'une offre diversifiée de transport à prix abordable, d'autres voies seraient aussi à explorer.

Plusieurs petites municipalités au Québec ont cependant peu de moyens pour développer des stratégies adaptées à leur réalité pour permettre à tous et toutes, avec une attention particulière pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, de pouvoir se déplacer facilement et à coût abordable.

Selon nous, le prochain plan d'action gouvernemental pourrait faire preuve d'audace et d'innovation en jetant les bases d'un vaste chantier qui permettra à l'ensemble des municipalités et communautés locales au Québec d'assurer que les populations les plus vulnérables puissent se déplacer, sans avoir à chaque fois à choisir entre aller à un rendez-vous et payer son épicerie.

---

<sup>30</sup> Conseil des Montréalaises, La tarification sociale du transport en commun : étude de cas de Calgary, mai 2012.

<sup>31</sup> <https://transportabordable.org/des-solutions/>



## 9<sup>e</sup> recommandation

S'assurer que l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables fasse partie des paramètres importants à tenir compte dans la prise de décision gouvernementale.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, l'on constate que les populations et les communautés les plus pauvres sont les plus impactées par les changements climatiques<sup>32 33</sup>, celles-ci n'ayant très souvent pas les moyens financiers de se protéger ou de faire face aux conséquences de ces dérèglements sur elles et sur leur milieu de vie. Or, les mesures publiques de lutte, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ne tiennent pas toujours compte des risques et impacts accrus sur les personnes en situation de pauvreté.

Dans le cadre du Sommet Climat qui a eu lieu le 9 et 10 mai dernier à Montréal, le gouvernement du Canada, via son ministre de l'Environnement et du Changement climatique, annonçait des investissements de plus de 230 millions de dollars, dont près de 60 millions afin d'aider les ménages à faible revenu à délaissé le chauffage au mazout pour un chauffage plus vert<sup>34</sup>.

Dans la même foulée, ce quatrième plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion devra selon nous offrir l'occasion pour le gouvernement du Québec de concrétiser certaines intentions nommées dans la Stratégie gouvernementale pour le développement durable 2023-2028, et de mettre de l'avant des mesures concrètes d'adaptation ou de lutte contre les changements climatiques ajustées de manière spécifique aux réalités des personnes et communautés appauvries ou exclues. La feuille de route mise de l'avant par le Front commun pour une transition énergétique ainsi que celle mise de l'avant par Transition en commun peuvent être des sources d'inspiration fort intéressante<sup>35</sup>.

Il nous semble aussi important de nommer et reconnaître ici le rôle crucial des communautés autochtones et l'importance d'inclure leurs voix au chapitre, d'autant plus qu'elles sont à la fois

---

<sup>32</sup> David A, Espagne E, Longuet Marx N. (2019). Inégalités face au changement climatique: la balle est dans le camp des plus riches. The Conversation.

Thomas K, et al. (2018). Explaining differential vulnerability to climate change: A social science review. Climate Change, <https://doi.org/10.1002/wcc.565>

Ebi KL, Hess JL. (2020). Health risks due to climate change: inequity in causes and consequences. Environmental Health, 12, 2056-2062.

<sup>33</sup> En plus d'être les plus impactées, les populations les plus pauvres sont celles qui contribuent le moins aux émissions de GES : <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/empreinte-carbone-des-menages-quebecois-selon-le-revenu>

<sup>34</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-05-10/lutte-contre-les-changements-climatiques/des-millions-pour-les-menages-a-faible-revenu.php>

<sup>35</sup> <https://www.poulatransitionenergetique.org/feuille-de-route-quebec-zen/>

parmi les communautés les plus impactées, mais aussi les gardiennes de riches savoirs à valoriser et à prendre en compte dans l'élaboration de solutions.

## 7. Des mesures pour renforcer la capacité d'agir des acteurs les plus proches du terrain

### 10<sup>e</sup> recommandation

Consolider et donner plus de moyens financiers aux instances multisectorielles de concertation, afin que l'action territoriale intégrée puisse continuer à se déployer dans l'ensemble des régions du Québec.

En soutenant le développement des Alliances pour la solidarité depuis 2010, le gouvernement reconnaissait la capacité des acteurs locaux et régionaux d'établir les besoins de leur milieu pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de trouver des solutions pour y répondre<sup>36</sup>.

Via la gestion d'une enveloppe régionalisée provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), les communautés étaient à même de soutenir sur leur territoire des initiatives permettant le développement d'actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Selon les acteurs engagés dans le développement des communautés<sup>37</sup>, le développement des Alliances doit :

- S'inscrire en continuité avec les structures et les interventions sur le territoire;
- Reconnaître les identités et les réalités différentes des acteurs impliqués;
- Inclure les personnes en situation de pauvreté et la population locale à toutes les étapes;
- Avoir des objectifs clairs et des cibles;
- Prévoir la pérennité de son action.

L'expérience des dernières années aura cependant mis en lumière des défis sur le plan de :

- La communication entre paliers et l'efficience dans les choix de structures de concertation;
- L'absence de ressources pour la coordination des démarches locales.

Selon nous, le gouvernement du Québec devrait profiter du prochain plan de lutte pour consolider et donner plus de moyens aux instances de concertation locale et régionale, afin que la collaboration et l'action concertée au service de la lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux

<sup>36</sup> <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/alliances/index.asp>

<sup>37</sup> <https://communagir.org/contenus-et-outils/nos-productions/11-elements-cles-pour-des-actions-locales-ou-regionales-structurantes-de-lutte-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale/>

inégalités puissent continuer à se déployer dans l'ensemble des régions du Québec. Cela peut passer par une majoration de l'enveloppe dédiée aux Alliances pour la solidarité, mais aussi par une meilleure reconnaissance des modèles choisis et vécus par les territoires. L'importance à nos yeux est de consolider les instances multisectorielles et d'assurer la pérennisation de leur financement.

Il sera important que le programme des Alliances ou un autre programme qui pourrait voir le jour assure la reconnaissance et la mise à profit de l'expertise du milieu communautaire à toutes les étapes des initiatives.

Enfin, nous souhaitons que le gouvernement du Québec profite aussi du prochain plan d'action pour étendre la période de financement des projets sur une période de 5 ans, et qu'il prévoie des sommes afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de périodes d'écart entre les différents plans d'action.

## 11<sup>e</sup> recommandation

### Poursuivre le réinvestissement dans le soutien à la mission des organisations communautaires.

Le réseau de l'action communautaire est composé de milliers d'organisations qui contribuent à soulager les effets de la pauvreté, mais aussi à la prévenir. Ce réseau joue un rôle essentiel dans la défense des droits et la création d'espaces pour que la parole des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion soit entendue. Les missions que les organismes de ce réseau accomplissent en éducation et en santé, en loisirs et culture, en environnement et développement durable, en employabilité, etc. sont indispensables. Au-delà des services offerts aux personnes démunies ou exclues, les organismes de ce réseau créent des milieux de vie où les personnes se construisent et se reconstruisent. Les organisations communautaires et les réseaux qui les représentent sont des acteurs incontournables pour l'inclusion et la solidarité sociale.

Les fondations membres du Collectif reconnaissent et soutiennent les efforts de nombreux de ces organismes. Dans une lettre envoyée l'automne dernier à la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, nous avons salué les engagements pris dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) à bonifier le soutien gouvernemental à ce secteur essentiel pour toute notre société. Nous y avons également noté que malgré leur rôle critique à maintenir le filet social, la grande majorité de ces organisations ressortaient elles-mêmes très fragilisées de la crise sociosanitaire. Un grand nombre d'entre elles peinent encore à maintenir les effectifs de travail essentiels à leur offre de services<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> Extrait de lettre envoyée par le Collectif des fondations contre les inégalités sociales à la ministre Chantal Rouleau, novembre 2022.

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit réaffirmer l'importance de l'action des groupes communautaires au Québec et l'importance de continuer à bonifier les sommes allouées au financement à la mission.

Afin de rattraper les retards liés à des années de sous-financement, le réinvestissement en ressources financières devra aller au-delà de l'enveloppe SACAIS et mobiliser l'ensemble des ministères impliqués dans le soutien à l'action communautaire au Québec.

## 8. La contribution singulière des fondations philanthropiques

Il est heureux qu'au Québec un large consensus existe sur le fait que la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités nuisent à l'économie, à la société et à la démocratie. Nos fondations partagent pleinement cet avis et se sont engagées à agir de façon à contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté au Québec.

Par leur action singulière, elles apportent une contribution appréciable. Elles offrent du soutien financier à des initiatives citoyennes, partagent de l'expertise et donnent accès à des réseaux. Elles peuvent aussi prendre des risques, éveiller la société à des causes moins visibles, entreprendre des projets pilotes. Elles contribuent à élargir le dialogue social en réunissant des acteurs d'horizons divers, parfois éloignés les uns des autres. Enfin, elles créent de l'espace pour qu'émergent des innovations sociales et leur donnent le souffle dont elles ont besoin pour s'épanouir.

Nous sommes bien conscientes cependant que nos actions ne peuvent avoir un impact durable que si elles s'appuient sur des politiques publiques qui jouent pleinement leur rôle, celui de créer l'environnement sociétal qui permette au plus grand nombre de profiter de programmes à portée universelle.

En tant que fondations, nous sommes appelées à faire notre part pour nous attaquer aux effets de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités. Il est cependant important de rappeler de nouveau que pour les membres du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités, c'est le gouvernement qui doit rester l'acteur principal dans le déploiement et le soutien des mesures visant à réduire la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.

Devant l'ampleur des défis que nous connaissons afin de réduire réellement la pauvreté, l'exclusion et les inégalités au Québec, la portée du soutien philanthropique doit être relativisée. Le dollar philanthropique ne pourra jamais, et les fondations ne le souhaitent pas, remplacer ou combler les investissements publics. Le financement des fondations doit être perçu comme des apports subsidiaires aux investissements de l'État. L'action des fondations s'inscrit bien souvent dans des dynamiques collaboratives avec les gouvernements, qu'ils soient provinciaux, municipaux ou régionaux. Cependant, les fondations défendent leur autonomie face aux pouvoirs publics, et souhaitent être considérées comme des collaboratrices au même titre que d'autres acteurs de la société civile avec lesquels le gouvernement collabore.

## 9. En conclusion

Nous avons la conviction que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des actrices de la société civile (incluant organismes communautaires et fondations), des municipalités et des acteurs et actrices du secteur privé, le tout conjugué au leadership et à la vision pragmatique de la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, favorisera l'élaboration et l'adoption d'un nouveau plan d'action gouvernemental qui saura être à la hauteur des défis qui nous attendent afin de réduire durablement la pauvreté et l'exclusion vécues par un nombre encore trop important de nos concitoyennes et concitoyens.

Comme nous l'avons exprimé vers le début de ce mémoire, nous espérons que ce prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion saura trouver un équilibre entre l'adoption de mesures d'atténuation et de mesures plus structurantes qui auront un impact réel à long terme sur les personnes et communautés en situation de pauvreté et d'exclusion. Pour cela, nous aurons besoin d'une intensification des actions publiques et de mesures qui s'inscriront dans la durée et qui offriront aux acteurs du terrain une stabilité et une prévisibilité.

La clé du succès passe par une réelle volonté politique de faire de la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités une réelle priorité gouvernementale. Il sera essentiel que l'ensemble du gouvernement s'y engage, et non pas seulement la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire.

Nos pratiques philanthropiques nous ont montré avec les années qu'en soutenant des initiatives qui viennent agir directement sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, nous pourrions changer la vie de centaines de milliers de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Nous pensons qu'en tablant sur ces acquis et qu'en faisant appel à l'expertise des acteurs de la société civile, dont les organismes communautaires et les citoyens, nous pourrions poursuivre le travail afin de réduire les inégalités et d'assurer l'inclusion de tous et de toutes. Nous sommes d'ailleurs persuadés que les solutions à mettre de l'avant seront plus fortes et porteuses de résultats durables s'il y a moyen de continuer à associer dans le temps les personnes les plus affectées et les groupes qui leur sont solidaires à l'identification des priorités, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Comme réseau philanthropique nous réitérons notre ouverture à continuer à collaborer avec les gouvernements, de concert les autres acteurs de la société civile, pour mieux faire converger nos actions et s'assurer que le Québec soit une société fière de tout son monde.

## 10. Résumé des recommandations

1 <sup>re</sup> recommandation	Faire de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités un enjeu au cœur des décisions politiques du gouvernement du Québec.
2 <sup>e</sup> recommandation	Intégrer, de façon transversale à l'ensemble des processus de décision politiques, une mesure d'impact en matière des inégalités.
3 <sup>e</sup> recommandation	Favoriser une fiscalité qui permette de réduire les inégalités économiques et sociales.
4 <sup>e</sup> recommandation	Maintenir un parti pris pour des services publics universels, de qualité, accessibles pour tous et toutes.
5 <sup>e</sup> recommandation	Soutenir le déploiement de mesures spécifiques s'adressant aux communautés et aux personnes les plus impactées par la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.
6 <sup>e</sup> recommandation	Doter le Québec de politiques de soutien au revenu qui permettent aux personnes une réelle sortie de la pauvreté.
7 <sup>e</sup> recommandation	Doter le Québec d'une politique nationale d'habitation.
8 <sup>e</sup> recommandation	Soutenir dans l'ensemble des régions du Québec, le développement de plans de mobilité ambitieux et élaborés pour tous et toutes.
9 <sup>e</sup> recommandation	S'assurer que l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables fasse partie des paramètres importants à tenir compte dans la prise de décision gouvernementale.
10 <sup>e</sup> recommandation	Consolider et donner plus de moyens financiers aux instances multisectorielles de concertation, afin que l'action territoriale intégrée au service de la réduction de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la lutte aux inégalités puissent continuer à se déployer dans l'ensemble des régions du Québec
11 <sup>e</sup> recommandation	Poursuivre le réinvestissement dans le soutien à la mission des organisations communautaires, au-delà de l'enveloppe du SACAIS administré par le MESS.

## À propos du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités

Le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités est un lieu de réflexion, d'influence et de travail conjoint qui permet aux fondations membres:

- De s'engager à mettre en œuvre et à faire évoluer des pratiques philanthropiques consonantes avec la réduction des inégalités;
- D'intervenir collectivement et individuellement, en solidarité avec des alliés, pour inciter des décideurs et notamment l'État québécois à faire des choix politiques susceptibles de réduire les inégalités.

Le Collectif des fondations a vu le jour à la fin 2014, alors que 9 fondations philanthropiques ont réagi dans une lettre ouverte (publiée en mars 2015) à une série de mesures de rigueur budgétaire mises en œuvre par le gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, le Collectif réseaute 17 fondations privées et publiques actives sur l'ensemble du territoire québécois.

<https://www.collectifdesfondations.org/>

## Remerciements

Le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités souhaite remercier les regroupements, collectifs et organisations suivantes qui ont généreusement accepté de partager leur réflexion et leurs propres recommandations à ces consultations. Un grand merci pour leur générosité et leur complicité.

- La Table nationale des Corporations de développement communautaires (TNCDC)
- Le Collectif des partenaires pour le développement des communautés
- Le Collectif pour un Québec sans pauvreté
- L'Observatoire québécois des inégalités
- La Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé

Nous croyons qu'une mise en commun de nos lectures du bilan de ces 20 dernières années, de la conjoncture actuelle, et des défis qui devraient nous mobiliser comme société enrichit la perspective des uns et des autres, et nous permet d'avoir une lecture enracinée des voies à prendre afin de lutter efficacement contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.



## Annexe

### La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : les grandes lignes<sup>39</sup>

#### L'objet de la Loi

La Loi a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1, al. 1).

Il s'agit d'une loi-cadre qui institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui crée deux institutions : un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (art. 1, al. 2). Elle prévoit aussi la mise en place du Fonds québécois d'initiatives sociales, affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art. 1, al. 3).

Tout cela, dans le but d'« amener progressivement le Québec d'ici l'année 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres », et ce, en fonction de méthodes de comparaison internationalement reconnues (art. 4).

#### La structure de la Loi

Le préambule de la Loi révèle l'esprit de celle-ci. Il y est affirmé que la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent constituer des contraintes aux droits et libertés des personnes, qui sont des fondements de la justice et de la paix, de même que compromettre leur dignité. Étant donné que la pauvreté et l'exclusion sociale freinent le développement de l'ensemble de la société et menacent sa cohésion, lutter pour les contrer est un impératif national qui s'inscrit dans un mouvement universel. Il y est également affirmé que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et que cette transformation est liée au développement de la société tout entière. Le préambule rappelle à la fin « qu'il y a lieu d'affirmer la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser afin de mettre en œuvre solidairement des actions concertées afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

#### Ce qu'il faut retenir du texte de la Loi

Le texte de loi comme tel est composé de 70 articles répartis en 8 chapitres. Voici les éléments les plus importants de ceux-ci :

---

<sup>39</sup> Ces grandes lignes de la loi sont extraites du bilan produit et publié par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, mars 2013, p.4 & 5

- Le chapitre 1 définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (art. 2).
- Le deuxième chapitre institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art. 3) qui vise notamment à mener le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (art. 4).

Cette stratégie comporte cinq buts (art. 6) :

- « 1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- 2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- 3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- 4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- 5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

Ces buts doivent s'articuler autour de cinq orientations (art. 7). Ainsi, l'ensemble des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale doit viser à :

- « 1° prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes;
  - 2° renforcer le filet de sécurité sociale et économique;
  - 3° favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail;
  - 4° favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;
  - 5° assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions. »
- Le troisième chapitre précise l'obligation qui incombe au gouvernement d'adopter un plan d'action à rendre public dans les 60 jours de l'entrée en vigueur de la Loi (art. 13) et d'énoncer les activités que celui-ci prévoit réaliser pour atteindre les buts poursuivis par la stratégie. Ce troisième chapitre établit également plusieurs modalités de moyens que le gouvernement doit respecter dans l'élaboration du plan d'action. Il impose notamment de modifier le programme d'assistance-emploi sur certains points précis (art. 15).
  - Les quatrième, cinquième et sixième chapitres portent sur les institutions mises en place par la Loi : le Comité consultatif, l'Observatoire sur la pauvreté et le Fonds québécois d'initiatives sociales. Le septième chapitre réunit l'information concernant les différents rapports prévus par la Loi relatifs aux résultats obtenus, aux cibles de revenu à atteindre, aux indicateurs retenus et au traitement de la pension alimentaire pour enfants.